

Régie Intermunicipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** de la Régie Intermunicipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 15 novembre 2017, à 20 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Jacques Martial, Municipalité de Mandeville
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Mélanie Alouis, Directrice générale et secrétaire trésorière
- Mélissa Tellier, Adjointe à la direction
- Michel Yanakis, Responsable de la maintenance
- Marie-Michelle Doyle, adjointe administrative juridique

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : Aucune personne

1. MOT DE BIENVENUE DU VICE-PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence du vice-président, Gaétan Gravel, maire de Ville Saint-Gabriel.

La séance extraordinaire de la régie du CSCB de ce 15 novembre 2017, soit et est ouverte à compter de 20h.

176-11-2017 3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes* s'applique.

Il est unanimement résolu :

QUE les membres présents, formant quorum au sein de ce conseil de la Régie intermunicipale, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

177-11-2017 4. NOMINATION DU PRÉSIDENT

ATTENDU QUE suite aux élections et aux termes de l'article 468.17 de la *Loi sur les cités et villes*, le président du conseil est nommé pour une période d'un (1) ans et est renouvelable ;

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB nomment Monsieur Gaétan Gravel, président du conseil de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon. Ce mandat sera valide jusqu'au 15 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

178-11-2017 5. NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT

ATTENDU QUE le conseil administratif doit également nommer un vice-président pour la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon;

Il est proposé par : Yves MORIN

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB nomment Mario Frigon, vice-président du conseil de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon. Ce mandat sera valide jusqu'au 15 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

179-11-2017 6. ADOPTION ET SUIVI DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
4. NOMINATION DU PRÉSIDENT
5. NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
7. CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET LA CAISSE DES JARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE
8. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 170 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 NOVEMBRE 2017
9. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Jacques MARTIAL

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire de ce 15 novembre 2017, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

180-11-2017 7. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR AINSI QUE CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET LA CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, il est nécessaire de faire également une nomination d'administrateur ainsi qu'un changement de signataire pour les documents concernant la Caisse d'économie solidaire ainsi que la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière;

ATTENDU QUE l'ancien administrateur et signataire était Madame Céline Cloutier;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB nomment Gaétan GRAVEL, administrateur et signataire pour la Caisse d'économie solidaire et la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière du conseil de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon.

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB nomment Mario FRIGON, administrateur et signataire substitut pour la Caisse d'économie solidaire et la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière du conseil de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

181-11-2017 8. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 170 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale du centre sportif et culturel de Brandon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 170 000 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
4	170 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 4, la Régie intermunicipale du centre sportif et culturel de Brandon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	6 100 \$	
2019.	6 300 \$	
2020.	6 400 \$	
2021.	6 800 \$	
2022.	6 900 \$	(à payer en 2022)
2022.	137 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 4 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 novembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

182-11-2017 9. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	15 novembre 2017	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,5711 %
Montant :	170 000 \$	Date d'émission :	22 novembre 2017

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre sportif et culturel de Brandon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2017, au montant de 170 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 100 \$	2,00000 %	2018
6 300 \$	2,05000 %	2019
6 400 \$	2,25000 %	2020

6 800 \$	2,40000 %	2021
144 400 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,04600

Coût réel : 3,02697 %

2 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

6 100 \$	3,30000 %	2018
6 300 \$	3,30000 %	2019
6 400 \$	3,30000 %	2020
6 800 \$	3,30000 %	2021
144 400 \$	3,30000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,30000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE
Appuyé par : Yves MORIN
Et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale du centre sportif et culturel de Brandon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2017 au montant de 170 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 4. Ces billets sont émis au prix de 98,04600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

10. PÉRIODE DES QUESTIONS

183-11-2017 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Nicole BERNÈCHE

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 15 novembre 2017, soit et est levée à compter de 20H27.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

***Gaétan Gravel, Président et Maire
de Ville Saint-Gabriel***

***Mélanie Alouis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière de la Régie***